



ÉGYP TIEN

COSTUMES DE LA HAUTE ANTIQUITÉ.

1	2	3	4	5
6		8	9	11
	7			10
		13		
12			14	15
16				
		17		18
19		20		21
				22

Les monuments de l'art qui représentent l'Égypte antique ne racontent pas son histoire ; mais la chronologie de ses rois établit que la civilisation dont ils sont les précieux témoignages remonte au plus lointain des âges. Nous savons en effet que, 2054 ans avant J.-C., Abraham et Sara allaient dans la basse Égypte, alors en pleine civilisation. Quant aux monuments existants, leur époque ne fixe pas sur la date de l'origine des costumes et usages représentés. Que pouvaient être les Égyptiens avant Thotmès I^{er}, qui fonda la brillante xviii^e dynastie de leurs rois ? Si, mille ans après Sésostris (Ramsès II), on les retrouve semblables à eux-mêmes, ne peut-on pas supposer qu'ils avaient été les mêmes mille ans avant lui ? Et, s'il en a été ainsi, à quelle époque remontent ces lois immuables qui s'opposaient à tout changement ? Par exemple, la figure de joueuse de mandore que nous donnons doit précéder de seize ou dix-sept siècles l'ère chrétienne ; mais faut-il en conclure que longtemps avant on ne nattait pas ainsi les cheveux, ou qu'on ne portait pas de bracelets ? Qui oserait tirer cette conclusion ? et n'en est-il pas de même pour bien d'autres sujets ?

La convention, la brièveté de l'art hiéroglyphique des bas-reliefs et des peintures de l'Égypte, est souvent une gêne considérable pour l'étude du costume dans le mouvement de la vie ; — la netteté du procédé obvie à cet inconvénient pour bien des détails des parties du costume ou de la parure, que d'ailleurs l'œil scrutateur des voyageurs érudits parvient souvent à retrouver encore en usage dans la pratique locale.

Les coiffures égyptiennes sont celles d'un pays chaud où l'ardeur du soleil cause des maux de tête incurables ; c'est un objet de nécessité devenu un élément de parure et parfois d'unique parure. Les exemples abondent où les femmes n'ont pour habillement que l'ample coiffure ordinaire, le *clafit*, et une ceinture simple, très-étroite. Cette coiffure, portée par les deux sexes, consistait, en général, en un bonnet d'une étoffe épaisse couvrant la tête, ceinte sur le front, retombant en arrière et sur les épaules, tantôt cachant les oreilles, tantôt les laissant à découvert (n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 8, 17, 21). On se servait aussi de bonnets plus simples, mais très-épais, affectant en arrière la forme de la résille des Espagnols (n^{os} 9, 11, 12) ; on les portait avec ou sans cordons. D'autres (n^{os} 13, 14, 16, 18) étaient des bonnets ajustés sur la forme de la tête, et descendant jusque sur le front ; ces premières coiffures cachaient entièrement la chevelure. Le n^o 15 offre l'exemple d'une petite calotte dont l'étoffe couvre seulement l'avant de la tête ; mais les cheveux découverts sont probablement postiches et font partie de la coiffure elle-même. Dans la figure n^o 20, le fin bonnet retombant en pointe de capuchon est réellement indépendant de la chevelure nattée.

Les Égyptiens prenaient un grand soin de leur chevelure ; ils la divisaient en une multitude de mèches rou-

lées en spirales ou en nattes très-fines (n° 17) ; ils la disposaient en tresses étagées formant plusieurs rangs très-serrés et très-réguliers ; ou encore en grosses nattes (n°s 10, 12) obtenues avec des cheveux d'emprunt ou l'adjonction d'autres matières. De pareilles coiffures demandaient un temps considérable ; aussi recourut-on aux chevelures artificielles, que l'on mit comme des chapeaux. Ces perruques furent d'un usage presque général. Les pauvres confectionnaient la leur avec de la laine ; les cheveux naturels étaient réservés pour les riches. Le Musée britannique et celui de Berlin en possèdent d'originales.

Le n° 19, où la chevelure est lisse et tombante, montre que les Égyptiennes, dont les cheveux étaient peu longs, les coupaient carrément. Le n° 22 offre une de ces coiffures élégantes dont on trouve des exemples variés ; on en portait ainsi à l'épervier, à la pintade, etc., etc.

Les Égyptiens s'ignoient tout le corps, pour conserver aux membres toute leur élasticité ; cette coutume est encore observée en Nubie et dans presque toute l'Afrique. Les femmes se teignaient les paupières, pour faire paraître les yeux plus grands ; il y avait pour cet usage deux nuances de collyre : le vert et le noir. Chez les Romains ce fut le *stibium* ; c'est encore le *kohl* chez les Orientaux. La toilette était d'ailleurs compliquée d'autres soins : après que l'aiguille d'ébène ou d'ivoire avait tracé autour des yeux le cercle noir, on mettait du blanc et du rouge sur la joue ; du bleu, pour dessiner les veines sur le front ; du carmin aux lèvres et enfin, aux doigts, le *henné* qui les teignait en rouge orangé, comme on le retrouve plus tard aux mains des dames mogoles.

Le blanc était la couleur la plus habituelle des vêtements ; il y en avait de tous les tons, depuis le plus terne jusqu'au plus éclatant. Les habillements de couleur étaient en usage dès les temps les plus reculés. Les bonnets étaient d'étoffes rayées ou brodés. On se servait de coton, de lin et de laine. Quant aux anneaux des bras et des jambes, dont le goût a toujours été répandu dans l'Orient et dont l'usage, comme on le voit, remonte si haut, ils furent chez les Égyptiens, aimant l'élégance et habitués à avoir les jambes nues, l'objet d'un véritable luxe, ainsi que les colliers. On y employait l'or, le corail, les perles, les agates, les calcédoines, les onyx, les cornalines. Il y en avait en acier damasquiné d'or ; un grand nombre étaient enrichis d'émaux cloisonnés, de pierres gravées, etc., etc.

Le n° 7 représente une joueuse de mandore, un de ces *tanbours* à longs manches que l'on fait résonner avec un plectre. Elle a un collier à six rangs en perles de verre, deux bracelets à chaque avant-bras ; sa robe unique, qui descend jusqu'à terre et voile si légèrement le corps, est faite d'une de ces mousselines dont la transparence est semblable à celles que fabriquaient les Indiens dès la plus haute antiquité. Les Égyptiens en fabriquaient-ils aussi ou venaient-elles d'Asie ? Les deux hypothèses sont admissibles. Cette figure de la xviii^e dynastie provient de la nécropole de Thèbes.

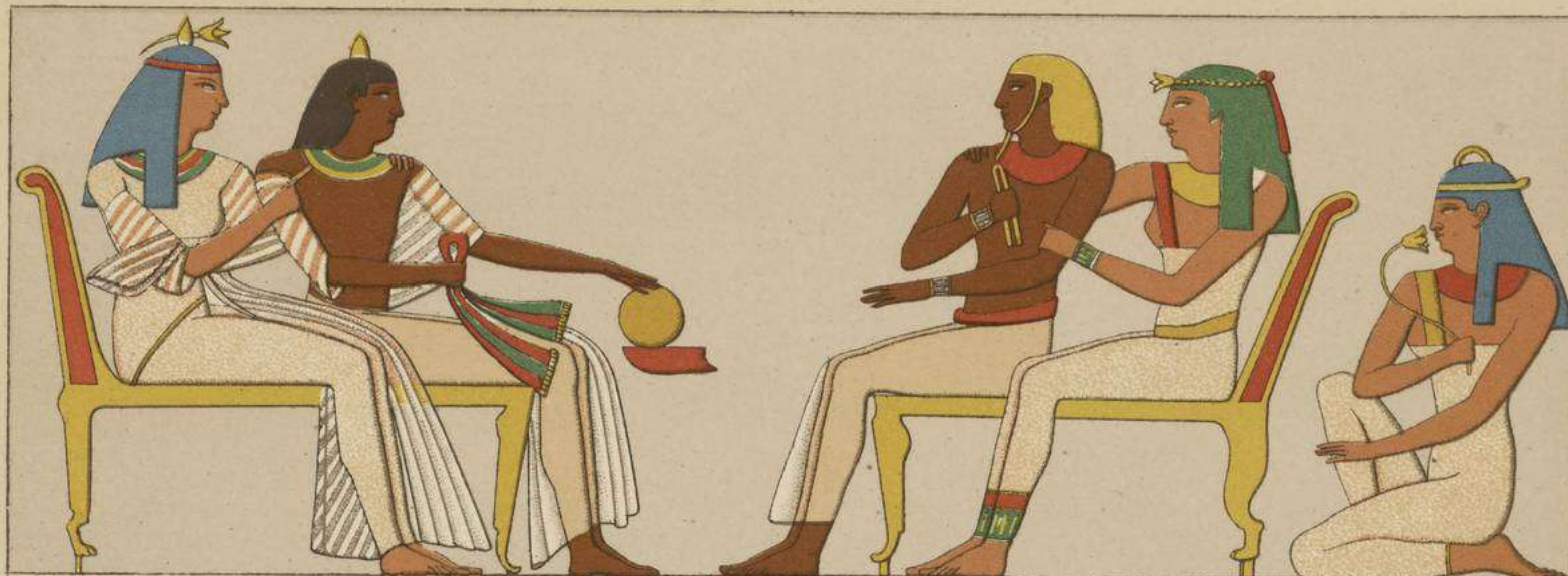
Le n° 10 offre un portrait de Ramsès II Méïamoun, roi de la xix^e dynastie ; sa couronne, ornée de l'*uræus*, est l'insigne de la souveraineté. Le serpent est la vipère ou aspic, *hadjïeh* des Égyptiens modernes. Le collier disposé comme une pèlerine est l'*oskh*. (Thèbes.)

Les n°s 1, 2, 3, 4, 5 proviennent des bas-reliefs des grottes d'El-kab (Eilithyia). La coloration est un essai de restauration, ainsi que les suivantes.

Les n°s 6 et 12 proviennent d'Esneh (Latopolis) ; les n°s 8, 9, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22 de l'île de Philæ ; les n°s 19 et 20 de Thèbes.

Les exemples 7 et 10 sont tirés de l'Histoire de l'art égyptien de M. Prisse d'Avennes ; Paris, 1868 et suivantes, in-fol. Ouvrage publié sous les auspices du gouvernement français. (Artus Bertrand.)

Tous les autres proviennent de la publication de la commission d'Égypte.



EGYPTIEN

EGYPTIAN

ÄGYPTISCH



IMP FIRMIN DIDOT et C^e PARIS

Chataignon lith